

## **AVERTISSEMENT**

Les comités de l'A.N.D.P.C. et du F.I.F.P.L refusant toutes les formations transversales (linguistiques, psychologiques, ...), la FOF Bretagne a fait le choix de ne pas demander leurs agréments pour l'année 2020.

En effet, riche de sa pluralité, l'orthophonie, au carrefour de plusieurs disciplines, se construit dans la rencontre de l'orthophoniste et de son patient. Aussi, la FOF Bretagne soutient une liberté de penser une pratique singulière, articulant théorie et clinique.

La FOF Bretagne choisit donc de continuer à proposer des formations, en accord avec sa conception du métier d'orthophoniste, qui nourrissent la réflexion pour construire et enrichir notre pratique.

## **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Nos formations sont ouvertes aux orthophonistes, titulaires d'un certificat de capacité en Orthophonie ou logopède, adhérent ou non adhérent à la FOF Bretagne.

## **PRISE EN CHARGE DES FORMATIONS**

Compte tenues des exigences du FIF-PL et de l'ANDPC, nous ne sommes pas en mesure de vous proposer cette année de financement pour l'ensemble de nos formations.

## **CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION**

*Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée du courrier à la FOF-Bretagne, cachet de la Poste faisant foi. Ce courrier doit contenir le bulletin d'inscription et le règlement de la formation du participant. Pour les salariés, le chèque du règlement leur sera renvoyé dès la réception du règlement de leur employeur. Un mail vous sera adressé pour accuser réception de votre inscription.*

*Les chèques sont encaissés au fur et à mesure du déroulement de la formation ou à l'issue de celle-ci.*

*Aucun remboursement ne sera effectué **sauf cas de force majeure** rendant impossible la présence à la formation, ceci afin d'assurer le bon fonctionnement des formations (courrier postal et justificatif adressés au Conseil d'Administration qui statuera).*

*Une facture et une attestation de présence vous seront remises pour le décompte des heures de formation du crédit d'impôt (en cas d'exercice libéral, à titre indicatif, pour 10H de formation en 2018, vous pouvez déduire en 2019 un crédit d'impôt de 98,8€ = 10X9,88 (SMIC en vigueur en 2018))*

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23460>

**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
**- Année 2020 -**

NOM

.....  
.....

PRÉNOM

.....  
.....

ADRESSE

.....  
.....

CODE POSTAL

VILLE

.....

Tél professionnel

Personnel/portable

.....

Courriel

.....  
.....

(Merci d'écrire **très lisiblement** l'adresse électronique)

**Pour les salariés, merci de préciser les coordonnées de votre employeur :**

Nom

.....  
.....

Adresse

.....

.....

Tél

.....

.....

Courriel

.....

**Adhérent(e) à la FOF (année 2020) :**

**oui**

**non**

Inscription effective à réception du bulletin d'inscription dûment complété et de la totalité du règlement.

## Merci de cocher la ou les formations choisies

Soins orthophoniques et désir de parler	Adhérents FOF : <b>220 €</b> Non adhérents : <b>320 €</b>	
Initiation au bébé signe - Module 1		
Initiation au bébé signe - Module 2		
Jeux d'écriture- Approfondissement		
Rééducation du langage écrit - médiations artistiques, médium peinture	Adhérents FOF : <b>330 €</b> Non adhérents : <b>480 €</b>	
Sensibilisation à l'approche systémique		
Jeux d'écriture	Adhérents FOF : <b>660 €</b> Non adhérents : <b>960 €</b>	
Clinique et lectures		
	Adhérents FOF : <b>385 €</b> Non adhérents : <b>560 €</b>	

*Tarif adhérent réservé aux adhérents FOF à jour de leur cotisation 2020.  
Adhésion à réaliser au plus tard un mois avant le début de la formation.*

*Bulletin d'adhésion disponible fin 2019 sur le site : <http://fof-bretagne.blogspot.fr/>*

*Étudiants : se renseigner auprès de la FOF-Bretagne*

Paiement possible en plusieurs chèques.

Merci de le/les libeller à l'ordre de FOF-BRETAGNE et de les envoyer accompagné(s) des pages 32 et 33 de ce livret à l'adresse suivante :

**FOF-BRETAGNE**  
**2 chemin de Messire Gauvain**  
**35740 PACÉ**

***MERCI DE NE PAS GROUPEZ LES RÈGLEMENTS EN CAS  
D'INSCRIPTION À PLUSIEURS FORMATIONS***  
*Attention un chèque a une validité légale de 6 mois.*